



## **ANNEXE V6** AU REGLEMENT SPORTIF DE LA FORCE ATHLETIQUE, DU POWERLIFTING, DU DEVELOPPE COUCHE ET DU BENCH PRESS

Saison 2020/2021

### **PREAMBULE :**

En raison de la pandémie de COVID 19, l'organisation du sport en France est complètement bouleversée. Les restrictions de circulations prises par le gouvernement nous amènent à repenser complètement l'organisation des épreuves qualificatives à nos finales nationales. Ces dernières ayant été repoussées au maximum dans la saison, il a été pris les mesures que vous trouverez dans cette annexe. Ces dernières s'appliquent à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020 et elles seront valables toute la saison sportive soit jusqu'au 31 août 2021. Bien entendu, elles sont susceptibles de modifications en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et de l'évolution du calendrier des finales.

### **ARTICLE 1 :**

Les présidents de ligues, après consultation de leur comité directeur, ont tout pouvoir pour réorganiser leur calendrier régional et les compétitions qualificatives pour les finales France.

Ils devront informer le président de la CSNFA de la tenue de ces compétitions et envoyer les résultats dès que possible. Cependant pour toutes les compétitions qualificatives le règlement IPF devra être respecté.

### **ARTICLE 2 :**

Les présidents de ligues ne sont plus tenus de suivre le calendrier fédéral et de nommer les compétitions qualificatives selon la terminologie habituelle. Ils peuvent organiser autant de compétitions qu'ils le souhaitent même si elles ne concernent qu'une partie des athlètes de leur ressort territorial. Les dates limites d'organisation des championnats prévues au calendrier fédéral disparaissent. Elles sont remplacées par des dates butoirs de rendus des résultats des compétitions qualificatives. Ces dates butoirs sont indiquées dans le calendrier.

### **ARTICLE 3 :**

La notion de classement puis de qualification pour les championnats de France disparaît. Un athlète est désormais qualifié à une finale nationale dès lors qu'il a effectué le minima national dans **UNE SEULE COMPETITION** organisée par sa ligue entre le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et la date butoir précisée dans l'article 2. Ceci est valable même pour les nouveaux athlètes qui n'ont jamais été classés auparavant ou qui avaient perdu leur classement, faute de pratique de compétition. Toutes les catégories d'âges sont concernées même les cadet(te)s.

#### **ARTICLE 4 :**

En fonction de la date du déconfinement et des autorisations étatiques et/ou territoriales de pratiquer nos disciplines, le nombre de compétitions que pourra organiser une ligue est très aléatoire. Il se peut donc qu'une ligue ne puisse organiser que peu de compétitions. Dans ce cas, celles-ci risquent d'avoir un nombre de compétiteur(trice)s très important. Afin que ces compétitions soient gérables, le président de ligue, ou son représentant sur place, à tout pouvoir pour refuser la participation d'un athlète, déjà qualifié pour la finale même si celui-ci désire se qualifier dans une autre catégorie de poids de corps. Par contre cet article ne s'applique pas à l'athlète qui désire se qualifier dans une autre discipline.

#### **ARTICLE 5 :**

Pour l'athlète qui désire participer à la finale de force athlétique et de développé couché seul, il n'y aura qu'une seule qualification. En effet le résultat du développé couché de la force athlétique servira de qualification pour le développé couché seul à condition que l'athlète en fasse la demande lors de la pesée. Dans ce cas la Ligue devra faire 2 feuilles de match comme si l'athlète avait fait les 2 compétitions.

#### **ARTICLE 6 :**

Pour l'athlète qui désire participer à la finale de powerlifting et bench press seul, il n'y aura qu'une seule qualification. En effet le résultat du bench press du powerlifting servira de qualification pour le bench press seul à condition que l'athlète en fasse la demande lors de la pesée. Dans ce cas la Ligue devra faire 2 feuilles de match comme si l'athlète avait fait les 2 compétitions.

#### **ARTICLE 7 :**

Pour le challenge Jean Villenave, il n'y a pas de qualifications spécifiques à cette compétition. Les compétitions qualificatives pour les finales France servent de qualificatif pour ce challenge. Les résultats fait par les athlètes aux flexions de jambes, au développé couché et au soulevé de terre dans n'importe quelle compétition qualificative de la saison 2020-2021 servent de référence pour la qualification à la finale du challenge Jean Villenave 2021. Les qualifications peuvent se faire sur plusieurs compétitions différentes et les trois athlètes peuvent ne pas établir leur performance le même jour. De ce fait la qualification du week-end du 13 et 14 février n'est plus imposée. Les qualifications peuvent donc se faire n'importe quand mais les résultats devront parvenir à la FFForce le 1 novembre 2021 à 12h00 au plus tard avec la feuille de match officielle. Dans le but d'être équitable, les résultats de toutes les ligues seront publiés ensemble le 2 novembre 2021 et il est demandé aux responsables de ligues de ne pas diffuser les résultats de leur région avant cette date. Tous les résultats des compétitions qualificatives France de la saison 2020-2021 peuvent servir pour les qualifications Villenave, mais uniquement celles de la saison 2020-2021.

#### **ARTICLE 8 :**

Dans le but d'alléger les compétitions qualificatives des ligues, les athlètes suivant(e)s sont qualifiés directement pour la finale :

- Les 37 athlètes listé(e)s « Sportif de Haut Niveau » au 01<sup>er</sup> novembre 2020. C'est le Directeur Technique National qui fera la demande et qui la transmettra à la CSNFA. Ils(elles) seront qualifié(e)s dans leur catégorie d'âge et dans la catégorie Elite pour les finales 2021.
- Tou(te)s les athlètes ayant réalisé(e)s le minima National lors des Premiers Pas 2020.
- Tous les athlètes ayant participé aux championnats d'Europe Master à ALBI en février 2020. Ils (elles) seront qualifié(e)s dans la même catégorie de poids pour la finale France Masters 2021 de force athlétique.

- Tous les athlètes qualifiés pour la finale France 2020 à Pontoise en powerlifting seront qualifiés pour la finale France 2021 dans la même discipline dans la même catégorie de poids.
- Tous les athlètes qualifiés pour la finale France 2020 à Pontoise en bench press seront qualifiés pour la finale France 2021 de la même discipline dans la même catégorie de poids.